

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte
14 juin 2021
Français
Original : anglais et français

**Comité permanent
81^e réunion****Engagement du HCR vis-à-vis des déplacés
internes****Résumé**

Le présent document fait une mise à jour sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne. Des changements importants ont été rendus possibles avec le déploiement de la version révisée de la « [Politique du HCR sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne](#) » (Politique sur les déplacés internes), publiée en septembre 2019. Il comporte des actualisations de la coordination et de la mise en œuvre opérationnelle de la réponse du HCR dans un contexte mondial dynamique et expose certaines des manières dont l'engagement de l'Organisation vis-à-vis du déplacement interne a été renforcé à ce jour. Il livre en outre la vision d'avenir de l'Organisation, qui souhaite étendre son engagement en matière de protection et d'identification de solutions pour les déplacés internes, en partenariat avec les acteurs humanitaires, de consolidation de la paix et du développement.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1	3
II. Le HCR et le déplacement interne aujourd’hui.....	2-3	3
III. Renforcement de l’engagement du HCR dans les situations de déplacement interne	4-30	3
A. Préparation et réponse aux situations d’urgence.....	4-6	3
B. Coordination	7-12	3
C. Impact au niveau interorganisations.....	13-17	4
D. Appui accru aux solutions pour les déplacés internes	18-22	5
E. Programmation en faveur des déplacés internes	23-25	5
F. Gestion des données et des informations.....	26-30	6
IV. Perspectives pour une extension de l’engagement du HCR en faveur des déplacés internes.....	31	6
Groupe de haut niveau sur le déplacement interne.....	31	6
V. Conclusion	32	7

I. Introduction

1. Fin 2020, plus de 48 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur de leur pays à cause d'un conflit et de violences, dont près de la moitié avaient moins de 18 ans. Plusieurs pays ont connu des situations de déplacement interne multiples, certaines comptant des réfugiés parmi les personnes nouvellement déplacées.

II. Le HCR et le déplacement interne aujourd'hui

2. Lors de la 67^e session plénière du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire, en octobre 2016, le Haut Commissaire s'est engagé à ce que le HCR intervienne plus systématiquement sur tout le spectre des situations de déplacement, y compris par un engagement plus résolu et plus prévisible envers les déplacés internes.

3. Un certain nombre de changements ont été mis en place au sein de l'Organisation depuis cette session : outre la version révisée de la politique sur les déplacés internes de septembre 2019, une initiative sur le déplacement interne a été lancée en mars 2020, afin d'aider les opérations du HCR à mettre en œuvre les engagements de politique générale. Cette initiative a permis de fournir un appui ciblé aux opérations menées en faveur des déplacés internes sur des questions thématiques, stratégiques et opérationnelles. Des efforts ont aussi été déployés afin d'aligner les stratégies de mobilisation des ressources sur l'allocation des ressources, et de renforcer la visibilité des conséquences du déplacement interne sur les populations touchées. Des exemples de bonnes pratiques ont également été échangés dans les opérations.

III. Renforcement de l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne

A. Préparation et réponse aux situations d'urgence

4. Une réponse efficace aux situations d'urgence commence par une meilleure préparation et un engagement précoce dans les situations de déplacement interne nouvelles ou en cours. Cette démarche permet au HCR d'assumer le rôle de chef de file lorsque les groupes sectoriels sont activés, en vue de contribuer au lancement immédiat d'une réponse opérationnelle efficace.

5. Fin 2019, le HCR a finalisé un nouvel outil de préparation aux situations d'urgence pour les situations de déplacés internes. Le « [Dispositif de préparation aux situations d'urgence de déplacés internes](#) » fournit des orientations spécifiques aux représentants de pays sur la manière de se préparer à un nouveau déplacement interne, en particulier concernant la coordination des groupes sectoriels et la mise en œuvre opérationnelle. Il comporte des instructions sur l'application de l'approche du cycle de préparation, qui consiste en une analyse des risques et en la mise en œuvre de mesures de préparation minimums et avancées, dont un plan d'intervention d'urgence reposant sur un scénario le cas échéant.

6. Des actions ont aussi été menées pour étendre la capacité permanente du HCR à déployer du personnel doté d'une expertise technique, de gestion des informations et de coordination. Dans ce contexte, un fichier de collaborateurs disposant d'une capacité de coordination interorganisations a été créé, avec 25 membres pouvant être immédiatement déployés pendant une année maximum, dont huit au niveau de l'encadrement. Un fichier a également été instauré pour la gestion des informations dans les situations d'urgence.

B. Coordination

7. Au sein du Comité permanent interorganisations (CPI), le HCR dirige le groupe sectoriel mondial de la protection (GPC) et codirige le groupe sectoriel mondial des abris

avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), et le groupe sectoriel mondial de la gestion des camps et de la coordination des camps (CCCM) avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'Organisation est également active dans d'autres groupes sectoriels mondiaux.

8. La supervision de la mise en œuvre des groupes sectoriels est désormais directement assurée par le Haut Commissaire Assistant chargé des opérations et la Haut Commissaire Assistante chargée de la protection, pour tenter de renforcer l'impact stratégique du rôle de chef de fil du HCR dans les groupes sectoriels.

9. En 2020, le groupe sectoriel mondial de la gestion des camps et de la coordination des camps a fourni un appui à 23 groupes sectoriels et structures analogues au niveau des pays. En septembre, le HCR s'est livré à un examen interne approfondi de son engagement dans le domaine de la gestion des camps et de la coordination des camps, qui a abouti à l'établissement d'une feuille de route interne visant à renforcer sa contribution, conformément à la stratégie mondiale de gestion des camps et de coordination des camps. L'équipe du groupe sectoriel de la gestion des camps et de la coordination des camps du HCR a aidé 10 groupes sectoriels et neuf structures analogues au niveau des pays en 2020.

10. Le HCR a dirigé 16 des 30 groupes sectoriels au niveau des pays et 19 des 37 mécanismes de coordination des abris, fournissant un abri et des articles de secours essentiels à plus de 12 millions de déplacés internes, en collaboration avec plus de 530 partenaires. Cela représente plus de 81 % de toutes les personnes déplacées dans le monde qui ont reçu une assistance en matière d'abris. Dans le contexte de l'apparition de la nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19), quelque 2,2 millions de personnes ont reçu une aide pour répondre aux besoins liés aux installations médicales, de mise en quarantaine et d'isolement, ou pour réduire le surpeuplement.

11. Le Groupe sectoriel mondial de la protection, réseau de plus d'un millier d'acteurs de la protection en Afrique, en Asie, dans les Amériques, en Europe et au Moyen-Orient, a continué à fournir des services vitaux, aidant les déplacés internes à bénéficier de leurs droits et à se mettre à l'abri de la violence, des abus et de l'exploitation. Le HCR a dirigé 29 des 32 groupes sectoriels/secteurs de la protection activés au niveau des pays, dont 16 ont été facilités conjointement avec des organisations non gouvernementales internationales. Des informations supplémentaires sur le travail du Groupe sectoriel mondial de la protection figurent dans la note sur la protection internationale (EC/72/SC/CRP.10).

12. Le HCR a continué à aider les Coordonnateurs humanitaires et résidents des Nations Unies, ainsi que les Équipes de pays pour l'action humanitaire. L'Organisation a fourni une analyse des conditions de protection dans les situations de déplacement et a participé à l'élaboration d'une stratégie dans le cadre de l'engagement du système tout entier à faire en sorte que la protection soit le moteur de l'action humanitaire. De plus, les efforts se sont poursuivis afin de systématiser davantage encore ce processus lorsque cela était possible.

C. Impact au niveau interorganisations

13. L'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne se fonde sur les « [Principes directeurs sur le déplacement interne](#) » et les « [Orientations du CPI sur le déplacement interne](#) », permettant à l'Organisation de contribuer aux résultats collectifs obtenus en matière de protection des déplacés internes et des communautés touchées par le déplacement, et d'apport de solutions à leur situation. La participation du HCR à divers organismes du CPI et sa direction conjointe du groupe 2 du CPI sur les résultats en matière d'obligation redditionnelle et d'inclusion contribue à maintenir la protection au cœur du travail du CPI.

14. L'Organisation reste déterminée à appliquer les réformes du CPI visant à parvenir à une cohérence et à un impact plus grands. Elle continue à participer aux structures ayant fait l'objet d'une rationalisation, telles que le Groupe des Directeurs pour les situations d'urgence et le Groupe de travail du CPI, et fournit son appui au *Deputies Forum*

nouvellement créé. Fait nouveau, le HCR a proposé avec succès d’éléver les questions de protection à un niveau supérieur dans toutes les structures du CPI en 2021 et au-delà.

15. Le HCR co-préside le sous-groupe sur la localisation, qui a élaboré un projet d’orientations sur la participation effective des ONG nationales et des organisations communautaires. En outre, l’Organisation et la FICR ont signé un mémorandum d’accord visant à renforcer les capacités locales et à accroître la collaboration en matière de réponse et de préparation aux situations d’urgence, et de renforcement de la résilience.

16. Le HCR a continué à nouer des partenariats stratégiques pour la protection des déplacés internes, y compris à travers le « [Plan d'action pour faire progresser la prévention, la protection et les solutions pour les personnes déplacées dans leur propre pays 2018-2020](#) » lancé à l’occasion du 20^e anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l’intérieur de leur propre pays (PD20). L’Organisation a contribué au rapport du PD20 intitulé « [Travailler ensemble afin de mieux prévenir les déplacements internes et trouver des solutions à ces situations : compilation de pratiques nationales pour le GP20](#) » qui a présenté plus de 20 pratiques prometteuses. Le PD20 a également fourni des recommandations au Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur les déplacements internes.

17. De plus, à la suite des échanges régionaux qui ont lieu en 2020 avec la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) et l’Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le HCR a dirigé les échanges au Moyen-Orient, dans les Amériques et en Asie, en collaboration avec la Cour interaméricaine des droits de l’homme et la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes. En 2021, l’Organisation a facilité des consultations nationales, régionales et mondiales visant à promouvoir les bonnes pratiques et à galvaniser l’action et le soutien collectifs aux pays touchés par les déplacements.

D. Appui accru aux solutions pour les déplacés internes

18. Le HCR favorise les solutions en faveur des déplacés internes dès le début de son engagement à leur côté, tout en assurant leur inclusion dans les systèmes et les services locaux et nationaux, ainsi que leur accès aux opportunités économiques. Parallèlement, l’Organisation œuvre à mobilier les institutions financières et de développement à un stade précoce, afin de réduire le risque de déplacement prolongé.

19. En 2020, le HCR a été invité à participer à un examen par les pairs de l’« [Approche du déplacement interne induit par un conflit axée sur le développement](#) » de la Banque mondiale. Ce document, qui a été publié en janvier 2021, explique le bien-fondé d’un renforcement de l’intégration des personnes déplacées à l’intérieur de leur pays à cause d’un conflit dans les programmes de la Banque mondiale et appuie la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle stratégie de la Banque mondiale pour lutter contre la fragilité, les conflits et la violence. Le HCR continuera à travailler étroitement avec la Banque mondiale dans ce contexte.

20. Au niveau stratégique, le HCR a aidé à promouvoir un certain nombre de stratégies et d’initiatives, dont la « [Stratégie nationale pour les solutions durables 2020-2024](#) » du Gouvernement fédéral de Somalie et la [Stratégie intérimaire du HCR pour les moyens d’existence pour 2021-2022 en Somalie](#); ainsi que l’Initiative en faveur de solutions pour la situation de déplacement au Soudan et dans la République du Soudan du Sud, sous les auspices de l’IGAD. Le HCR a également soutenu la formation du Groupe spécial de la plateforme d’appui à la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans (SSAR), afin de créer une dynamique permettant de mobiliser de nouveaux partenariats en 2021.

21. Les actions visant à encourager l’autonomie des déplacés internes et leur accès à des moyens d’existences ont été considérées comme prioritaires. Le HCR a soutenu les activités de renforcement des compétences, l’octroi de subventions de départ aux nouvelles entreprises et la reconstruction des infrastructures en Colombie, aux Philippines et au Soudan du Sud.

22. Le recours à l'assistance en espèces a été étendu afin de renforcer les solutions et d'améliorer les conditions socioéconomiques, y compris par une plus grande inclusion financière, l'accès aux services nationaux et aux moyens d'existence, et une meilleure inclusion sociale. Le HCR a fourni 700 millions de dollars E.-U. d'assistance en espèces aux personnes relevant de sa compétence en 2020, y compris aux déplacés internes en Afghanistan, au Burkina Faso, au Honduras, en Iraq, en Libye, en République démocratique du Congo, au Soudan, en Ukraine et au Yémen.

E. Programmation en faveur des déplacés internes

23. Le HCR fournit une assistance et des secours de grande ampleur aux déplacés internes et aux communautés touchées directement et en collaboration avec ses partenaires. Les opérations emploient une « approche par zone » dans les situations faisant intervenir des déplacés internes, des réfugiés, des rapatriés et des communautés touchées, par exemple en Afghanistan, en Colombie et en Iraq. Les enseignements retirés de ces opérations sont regroupés en vue d'aider à faire progresser les solutions dans les contextes régionaux.

24. En 2020, la gestion basée sur les résultats du HCR (RBM) a subi une profonde transformation afin de permettre une programmation plus réfléchie, plus intégrée et plus équitable. La nouvelle approche RBM facilite davantage encore la programmation par zone en mettant l'accent sur l'impact et les résultats, et en attachant moins d'importance à l'assistance fondée sur le statut. Les résultats et les indicateurs seront liés aux types de populations que le HCR sert, ce qui permettra à l'Organisation de suivre les résultats obtenus pour les déplacés internes ainsi que pour d'autres groupes, et de promouvoir des résultats équitables. En outre, les risques identifiés sont directement liés aux résultats spécifiques relatifs au type de population, afin de renforcer la gestion des risques. Dans ce contexte, les risques associés aux situations de déplacés internes ont été intégrés dans les outils de gestion des risques du HCR.

25. Les instructions de planification internes pour 2021 demandent aux opérations d'assurer des programmes prévisibles pour les déplacés internes. Pour améliorer les capacités du personnel à cet égard, un module de *e-learning* sur le travail du HCR dans les situations de déplacement interne sera organisé pour les responsables au cours du second semestre 2021, afin de compléter les programmes d'apprentissage existants.

F. Gestion des données et des informations

26. Avec la politique révisée sur le déplacement interne, le HCR s'est engagé à ce qu'une analyse rigoureuse de la protection soit menée sur tout le spectre du déplacement interne, en partenariat avec les parties prenantes concernées. Il faut pour cela recueillir des données précises, complètes et de qualité pour que le HCR et d'autres parties prenantes puissent assurer un plaidoyer, une programmation, un suivi et une assistance fondés sur des éléments concrets, contribuant au final à une meilleure protection et à de meilleures solutions.

27. Les nouvelles unités de gestion et d'analyse des données et de l'identité dans les bureaux régionaux contribuent à améliorer les données sur les déplacés internes, à fournir des orientations aux équipes du HCR, ainsi qu'à évaluer les besoins d'information, organiser la collecte de données et procéder à l'analyse. L'Organisation participe aux actions de collecte et d'analyse des données, y compris en collaborant avec le Centre de suivi du déplacement interne, le Service conjoint d'établissement du profil des déplacés internes et l'OIM, et en codirigeant le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés et aux déplacés internes (EGRIS).

28. Afin d'appuyer davantage encore l'engagement opérationnel et les responsabilités de groupe sectoriel, le HCR optimise ses produits d'information standard, y compris les rapports sur la protection et autres rapports de suivi, les analyses des besoins, les évaluations techniques et la cartographie des services et de sa présence. À l'issue de ce processus, les produits d'information seront régulièrement communiqués, conformément aux approches responsables en matière de données, notamment par des plateformes et des

portails interorganisations et du HCR basés sur le web. Une révision de tous les portails de données externes au niveau des pays est également en cours, afin d'assurer l'apport rapide de statistiques et d'analyses sur les situations de déplacement interne.

29. Avec le Conseil danois pour les réfugiés, le HCR lance le Projet 21 – système de suivi de la protection harmonisé à l'échelle d'une région dans plusieurs pays du Sahel. Ce projet vise à favoriser une compréhension de l'environnement, des risques et des besoins de protection qui repose sur des éléments factuels, permettant aux parties prenantes d'harmoniser leurs interventions, de mener un travail de plaidoyer régional et de mieux coordonner les activités de protection. Ce projet est en train d'être mis en œuvre au Burkina Faso, au Mali et au Niger, et il est prévu de l'étendre encore.

30. De plus, le travail du Centre conjoint de données sur le déplacement interne du HCR et de la Banque mondiale renforce la capacité des parties prenantes à prendre des décisions rapidement et en s'appuyant sur des éléments concrets pour améliorer la vie des personnes touchées par le déplacement interne, dont les déplacés internes. Le Centre conjoint de données, qui met l'accent sur les données socioéconomiques, travaille aussi avec l'EGRIS afin de mettre en œuvre et d'affiner les « [Recommandations internationales sur les statistiques relatives aux déplacés internes](#) ». Avec l'appui du Centre conjoint de données, le bureau national des statistiques de la République centrafricaine étendra son enquête nationale sur les ménages aux déplacés internes. En outre, un système de suivi rapide est en train d'être créé en Somalie pour recueillir des données à une fréquence très élevée sur les déplacés internes et les communautés d'accueil, afin d'aider à mettre sur pied des actions en vue de l'apport de solutions.

IV. Perspectives pour une extension de l'engagement du HCR en faveur des déplacés internes

Groupe de haut niveau sur le déplacement interne

31. Le HCR est déterminé à promouvoir l'obtention de résultats positifs concernant l'apport de solutions pour les déplacés internes grâce au travail du Groupe de haut niveau sur le déplacement interne. Dans ce contexte, l'Organisation a publié les quatre documents officiels suivants : « [Aperçu de l'inclusion des déplacés internes et couverture du spectre complet des déplacés internes](#) » ; « [Débloquer des solutions pour les déplacés internes](#) » ; « [Examen des mécanismes de financement innovants pour les déplacés internes](#) » ; et « [Engagement du secteur privé en faveur des déplacés internes](#) ». Par ailleurs, le HCR a facilité de multiples consultations avec les déplacés internes, qui ont ensuite contribué aux discussions et aux manifestations thématiques organisées par le Groupe de haut niveau. De surcroît, une manifestation annexe sur les solutions en faveur des déplacés internes, qui s'est tenue lors de la soixante-et-onzième session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire en octobre 2020, a fourni une analyse des activités en cours dans ce domaine. Le HCR assurera un suivi actif des recommandations du Groupe de haut niveau, en collaboration avec les parties prenantes concernées, en particulier les États touchés par le déplacement interne.

V. Conclusion

32. Les changements issus de la mise en œuvre de la politique révisée sur les déplacés internes touchent tous les aspects de la réponse organisationnelle du HCR. Les résultats obtenus jusqu'ici doivent encore être consolidés et nécessitent des ressources supplémentaires pour pouvoir être étendus. Le HCR communiquera de nouvelles informations concernant l'impact de la politique révisée sur les déplacés internes, dont un rapport analytique supplémentaire plus détaillé sur le processus de mise en œuvre guidé par un cadre standard de suivi de la politique.

